

**PROCES VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION MAIAGE  
Du mercredi 18 janvier 2023**

**Président** : Yann MADELINE  
**Secrétaire de séance** : Samantha Foulon

**Participants :**

MM Yann Madeline (SARP OSIS), Florence Mignot (SARP OSIS), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Yves Pajot (KAERCHER), Ludovic Serraille (SARP OSIS), Philippe Meyer (SGA MEYER), Claude Moreau (Rivard), Eric De France (Malézieux), Jean-Luc Robin (SODI SARP), Damien Becquet (APLICA), Fabrice Erval (SARP OSIS), Bernard Nucci (Malezieux), Thomas Watrin (SARP OSIS), Stuart Harwood (PBS/S3C), Daniel Berthe.

MM Samantha Foulon, Alban Raimbault (MAIAGE).

**Administrateurs en visio:**

MM Christophe Alary (SARP OSIS), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Christine Bérard (CB Conseil), Laurent Barbieri (Malezieux), Jean-Jacques Bonnefond (SARP OSIS)

**Administrateurs excusés et pouvoirs :**

MM Xavier Labat (Groupe Labat), David Peralta (Assainissement 81), Emmanuel Parent (MPE), André Rouet (La THP), Odon Willaume (SAS Willaume), Alexandre Giudicelli (SARP OSIS), Marc-Olivier Houel (SARP OSIS), Olivier Taxil (Fayence assainissement), Gilles Giora (IDETEC), Boris Dréan (SARP OSIS), Thierry Guillou (SAM), Alfred Meguerdidjian (Huwer), Philippe Maillot (Maillot/VIAM), Gilles Carvalho, Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Claude Blanc (APLICA).

## Ordre du jour :

- 1- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération : **point communication** ; retour sur les communications/article de presse (sujet réutilisation eaux usées), **point social** ; travaux sur les classifications, rapport de diagnostic sur les personnes en situation de handicap dans la branche AMI, CQP AMI, NAO 2023.
- 3- Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C : **SNEA** (questionnaires adhérents, REUT, qualitass), **SMI2D** (MAJ ADR, rinçage citerne), **SYNCRA** (WG22, OIEAU, CCTP), **SYNABA**, **SYFFA** la commission technique sécurité, le S3C.
- 4- Congrès et salons : Congrès MAIAGE 2023 et salons
- 5- Etat financier
- 6- Questions diverses

Yann Madeline présente ses vœux à tous les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE, à leurs familles et à leurs proches. Par ailleurs, Il remercie les membres pour toutes leurs contributions au cours de l'année 2022, particulièrement importantes, pour la vie fédérale et ses permanents.

Il présente l'ordre du jour, donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10H09. Il précise qu'un CODIR a eu lieu le 8 décembre dernier.

### **1- Approbation du PV du CA du 13 septembre 2022**

Sans remarque particulière, le PV du CA de la FNSA du 13 septembre 2022 est approuvé par les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

Yann Madeline donne la parole à Christophe Alary pour le point social.

### **2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération**

#### **2.1 Point social**

A titre liminaire, Yann fait un retour sur la demande de Laurent Barbieri qui avait soumis la possibilité d'insérer une disposition conventionnelle prévoyant la mensualisation de la gratification conventionnelle de 13<sup>e</sup> mois.

Dans ce sens, une étude a été réalisée par MAIAGE sur cette éventualité mais qui n'a, pour le moment, pas été présentée au CODIR MAIAGE. Il sera donc à l'ordre du jour lors du prochain Conseil d'Administration.

Cette étude consiste à ouvrir une visibilité sur les avantages et les inconvénients d'une telle disposition, avec pour inconvénient majeur de devoir échanger avec les partenaires sociaux sur une disposition qui générera d'autres éventuelles demandes de compensation. L'idée est donc intéressante et se doit d'être menée au bout avec une décision à prendre dans les prochaines semaines voire les prochains mois.

Christophe Alary aborde le point social en commençant par les NAO. Il indique que cette année est particulière avec une inflation à +6,2% en novembre 2022 et 5,9% aujourd'hui.

Il rappelle que le SMIC a, pour sa part, beaucoup progressé, en plusieurs fois durant l'année 2022. Le taux horaire de ce dernier s'élève à 11,27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023

soit une augmentation de 1,81%. Malgré un avenant signé et applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2022 prévoyant une hausse des minima conventionnels de +2%, ces derniers se font rattraper alors que le coefficient 160 de la CCN AMI a été supprimé en juin dernier, le coefficient 170 correspondant donc dorénavant au montant du SMIC 2023 soit 1 709,28 euros.

Du côté des autres branches professionnelles, beaucoup sont en cours de négociation, celle de la propriété a conclu un accord à + 5,4%, les transports ont conclu un accord avec une hausse de +6% et les déchets n'ont pas trouvé d'accord et ont donc mis en place une recommandation patronale à +3,80%.

Christophe Alary précise que les NAO de la branche ont débuté le 4 janvier dernier avec un niveau d'attente élevé du côté syndical dans un contexte d'incertitudes économiques pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 du côté patronal. La demande intersyndicales est donc de + 7% accompagnée d'autres éléments dont une réflexion sur une réévaluation des indemnités de départ à la retraite.

Il rappelle la position du CODIR du 8 décembre dernier qui a calé son raisonnement sur une inflation à +6% avec une « avance » de +2% avec l'avenant n°40 de la CCN AMI du 1<sup>er</sup> septembre 2022. La proposition de +4% sera donc faite à la prochaine réunion paritaire aux partenaires sociaux, le 1<sup>er</sup> février prochain. Avec un probable panachage sur la valeur du point et sur la partie fixe permettant de favoriser les bas salaires.

Christophe Alary ajoute que le dialogue avec les organisations syndicales est bon et informe les membres du Conseil d'administration de l'arrivée, au sein de la commission patronale, de Stéphanie Plessiet de l'entreprise MAILLOT.

Yann Madeline complète les propos de Christophe Alary en indiquant que l'objectif de signature d'un avenant sur les salaires est particulièrement aléatoire et que la fédération ne s'interdit pas de mettre en place une recommandation patronale en cas d'absence de volonté de signature de la part des organisations syndicales.

Christophe Alary poursuit avec les travaux relatifs aux classifications pour lesquels la commission sociale est accompagnée par le cabinet Barthélémy.

Un accord de méthode a été signé de façon majoritaire par les organisations syndicales et patronales mettant en place une certaine méthodologie de travail ; ainsi un rendez-vous mensuel paritaire a été mis en place.

En ce qui concerne le contenu des travaux, il est prévu de faire évoluer la grille des classifications et de travailler sur la mise en place d'emplois repères pour aider les entreprises à un positionnement dans la grille beaucoup plus clair pour les différents types d'emplois des salariés.

Christophe Alary précise bien au membres du Conseil d'Administration qu'il s'agit d'une évolution et non d'une révolution sur ces dispositions conventionnelles dans la mesure où nous pouvons assister, depuis quelques années au tassement de la grille de classifications et à l'évolution des emplois de ce secteur d'activités.

Ce travail s'inscrit dans le respect des intérêts des entreprises et des salariés, dans un temps court et intense de 6 mois avec des rendez vous mensuels ainsi que des réunions préparatoires.

Pour être concret, la grille des classifications débiterait par un coefficient ouvrier/employé 170, avec la possibilité d'introduire un coefficient intermédiaire 240.

Un deuxième exemple, avec la suppression possible du coefficient 760 de la grille agents de maîtrise qui, au regard du bilan social de la branche n'est que très peu utilisé.

Enfin la possibilité d'ajouter un ou deux coefficients supplémentaires dans les grilles agents de maîtrise et cadres.

A ce travail sur les coefficients et les niveaux s'ajoute un travail sur les emplois repères afin d'en définir un certain nombre, de cibler les principales missions en prenant en considération les différentes activités de la branche et avec une précision sur la fourchette de coefficients. Enfin un dernier point sera étudié concernant l'intégration du CQP dans la grille afin de pouvoir le valoriser.

Christophe Alary passe la parole à Samantha Foulon pour les autres points sociaux.

Et notamment sur l'avancée des travaux concernant le CQP AMI.

Samantha Foulon informe les membres du Conseil d'Administration que l'étude d'opportunité est validée et que l'étape de l'ingénierie de certification, c'est-à-dire l'écriture du contenu des référentiels de formation, va débuter. Elle indique que l'important, à ce jour, est d'une part de sensibiliser les entreprises adhérentes à s'engager à envoyer un ou deux salariés en poste, à la première promotion CQP, quand celui-ci sera finalisé. Cet engagement est indispensable pour son expérimentation. En effet, deux promotions sont nécessaires pour inscrire le CQP au RNCP, de le rendre ainsi diplômant, certifiant et ouvert aux demandeurs d'emplois. Et il est important, d'autre part, de respecter une des conditions nécessaires pour son inscription au RNCP qu'est la promotion du salarié qui obtient le CQP. En effet, il convient de prévoir dans la convention, une augmentation de rémunération et une évolution du coefficient pour le salarié qui obtiendra le CQP.

Samantha Foulon poursuit en informant les membres du Conseil d'Administration de la finalisation de l'audit AGEFIPH, initié par la commission sociale, sur la situation des personnes en situation de handicap dans les entreprises de la branche.

Cet audit sera disponible sur le site internet de MAIAGE. A cette occasion, un onglet spécifique sera créé pour mettre en avant les différents dispositifs d'aides à l'embauche et au maintien dans l'emploi de ces salariés, l'audit ayant fait ressortir le manque d'informations spécifiques à destination des entreprises adhérentes, sur ce sujet.

Enfin, Samantha Foulon termine avec le sujet du CEP (contrat d'études prospectives). Ce dernier s'est terminé avec une réunion le 23 novembre 2022 à l'issue de laquelle se sont dégagées des pistes d'action interbranches (formation/métier/communication). La CS3D envisage une recrue en commun pour les deux branches, avec un budget commun pour développer ces actions. Son prochain CA est en janvier pour évoquer le sujet et AG en mars 2023. Du côté de MAIAGE, les membres du CODIR ont décidé de réfléchir à l'idée de recruter une personne pour développer ces différentes pistes d'action dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'organisation future de la fédération MAIAGE. Quant au recrutement interbranches celui-ci pourrait être possible mais dans un certain cadre organisationnel.

Yann Madeline reprend la parole pour préciser le point de situation de rapprochement avec la CS3D. Il rappelle qu'au départ le rapprochement des deux branches était du fait de la volonté gouvernementale de regrouper et réduire les

branches existantes. Après quelques fusions ramenant le nombre de branches de 750 à 200, et à la suite de la crise sanitaire COVID, il y a eu un bouleversement total au niveau économique et politique et la CS3D a vu l'obligation de rapprochement s'éloigner. Vu l'immensité des travaux, nous avons décidé de se limiter à du partenariat sur les aspects sociaux, ainsi qu'à de la communication sur les sujets emplois/formations. Aujourd'hui, la situation n'est pas en dynamique dans la mesure où la gouvernance de la CS3D s'exprime sur le souhait de se rapprocher de la branche AMI mais nous n'avons pas la perception que cette volonté soit factuellement traduite ( Yann Madeline rappelle l'absence de signature de la convention de cotisations réciproques, l'intégration non faite de nos adhérents dans le listing de la CS3D et la visite de la gouvernance de Maiage aux journées techniques de la CS3D à PAU sans que sa présence soit signalée). Ainsi, et à l'issue du CEP, nous faisons le constat d'une potentielle zone factuelle de travail ensemble avec un recrutement commun mais qui n'est pas, aujourd'hui, une priorité. Si ce recrutement avait lieu dans l'avenir, le souhait de la fédération Maiage serait que cette personne soit sous la direction de Samantha Foulon.

Yann Madeline remercie Christophe Alary et donne la parole à Alban Raimbault pour le sujet de l'identité fédérale.

## **2.2 Point identité fédérale**

Yann Madeline et Alban Raimbault présentent aux membres du Conseil d'administration l'état d'avancement de la campagne de communication de MAIAGE.

Yann Madeline fait un focus sur l'interview de Samantha Foulon sur demain TV sur la thématique du recrutement diffusé vendredi 13 janvier dernier [ICI](#), et sur son interview sur BFM business à la fin de l'année dernière sur la thématique notamment de la REUT des eaux usées pour les prestations d'assainissement.

Ces outils, dont MAIAGE a récupéré les droits, sont intéressants à réutiliser notamment sur la chaîne Youtube de MAIAGE, sur le site internet de la fédération, sur les réseaux sociaux et bien d'autres réseaux institutionnels au même titre que les vidéos métiers.

Alban Raimbault complète en rappelant qu'une campagne de communication multi canaux est planifiée pour 6 mois et donc en cours jusqu'à mars 2023.

Elle consiste à développer les réseaux sociaux avec différents posts, chaque semaine, sur LINKEDIN et la mise en place de TIK TOK avec des ambassadeurs terrains (salariés des entreprises). Le recrutement pour TIKTOK est particulièrement important et est susceptible d'intéresser les jeunes recrues des entreprises de la branche. Un vivier conséquent d'ambassadeurs serait nécessaire pour alimenter la chaîne de vidéos diverses et variées.

Par ailleurs la campagne de communication concerne la presse écrite avec plusieurs articles et interviews sur des sujets divers (recrutement, revue de presse, bilan fédéral, focus sur les personnes en situation de handicap dans notre branche) qui ont eu un certain impact sur la fréquentation des réseaux sociaux de la fédération qui a progressé de façon conséquente.

Le projet est aussi de développer potentiellement certains sujets sous forme de capsules vidéos pour alimenter cette communication de façon dynamique.

Par ailleurs Alban Raimbault informe les membres du Conseil d'Administration de la finalisation du site internet MAIAGE avec un projet plus approfondi d'articles plus creusés et un langage travaillé pour devenir la référence dans nos métiers.

Enfin la vidéo institutionnelle est en phase de post production et sera utilisée davantage vers les interlocuteurs institutionnels.

Enfin Alban Raimbault rappelle que la fédération a renouvelé les supports physiques (notamment pour les salons) tels que Oriflammes, Tapis, Fond de stand, Roll up, Pochette etc...et qu'un kit adhérent a été envoyé en fin d'année avec une plaque émaillée, une carte de visite personnalisée et la présentation de la nouvelle identité MAIAGE aux adhérents (Raison d'être et les facettes). Le budget prévu initialement pour tous ces éléments de communication a été entièrement respecté et maîtrisé.

Yann Madeline remercie Alban pour ces éléments et tout le suivi de ces travaux. Il passe la parole à Bernard Nucci, pour les travaux du SNEA.

### **3- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales**

#### **3.1 Travaux des syndicats**

##### **➤ SNEA**

Bernard Nucci fait un retour sur les travaux du SNEA, notamment sur le questionnaire SNEA, SMI2D, SYNCRA diffusé auprès des adhérents dont 62 ont répondu.

Il convient de retenir, concernant le panel d'entreprises adhérentes ayant participé au sondage, qu'au vu de leur ancienneté d'adhésion, il sera nécessaire d'aller chercher de nouveaux adhérents. Par ailleurs et surtout, il ressort un taux de satisfaction des services de MAIAGE de 100% (sur les 62 participants).

Par ailleurs cette trame de questionnaire pourrait servir notamment à d'autres syndicats de MAIAGE. Les résultats du questionnaire seront transmis aux adhérents mais aussi au non adhérents ; ce questionnaire est un véritable outil de communication.

Bernard Nucci poursuit avec les travaux concernant Qualitass. Il a été difficile d'obtenir un retour de l'ASTEE pour faire avancer le projet de création d'un groupe de travail qui est finalement validé. L'ASTEE avait encore un doute pour savoir quel serait le rôle de chacun et sûrement des réticences quant à avoir qui s'occupera de la certification. Rassurée par Bernard Nucci, l'étape suivante consiste à lister les contacts et organismes potentiels qui seront membres du groupe de travail. A ce sujet, l'ASTEE a précisé que ces derniers devront adhérer à l'ASTEE pour pouvoir participer.

Bernard Nucci préparera donc la liste des personnes et l'ASTEE enverra les invitations pour la première réunion probablement en mars/avril. Par la suite, la fréquence des réunions sera fixée par le groupe. Il sera nécessaire de désigner un pilote de la réunion (MAIAGE), un copilote et un secrétaire.

Parmi les invités, il est suggéré de solliciter : l'AMF, l'AMRF, les agences de l'eau, le Ministère de la transition écologique, l'intercommunalité de France, l'AITF, le cerib, l'OIEAU, Bureau veritas (un ou deux organismes certificateurs), France eau

publique (collectivités/services publics eau et assainissement), le syndicat des canaliseurs de France, la FP2E, la FNCCR, l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), etc...

Bernard Nucci propose aux membres du Conseil d'Administration de suggérer quelques idées dans la mesure où pour 30/40 invitations, l'objectif est d'atteindre, au final, 10/12 personnes présentes lors des réunions.

Enfin, Bernard Nucci revient sur le sujet de la REUT. HYDREOS propose une offre d'étude, adaptée à aux besoins de MAIAGE concernant la réutilisation des eaux usées traitées et des eaux pluviales pour nettoyer les réseaux d'assainissement. En parallèle, MAIAGE est en attente du retour tarifé de la consultation, sur le même sujet, de l'institut Gaxieü.

Yann Madeline ajoute qu'il faudrait aller relativement vite sur l'étude socle.

Yann Madeline remercie Bernard Nucci et propose de passer aux travaux du SYNCRA.

### ➤ **SYNCRA**

En l'absence de Gilles Giora, Alban Raimbault présente les travaux du SYNCRA.

Alban Raimbault indique aux membres du Conseil d'Administration que le SYNCRA poursuit les travaux SYNCRA/ASTEE sur les CCTP. Celui sur l'étanchéité est terminé. Cela marque le début de la révision des CCTP Compactage. Les travaux vont s'étendre sur l'ensemble de l'année 2023 voire au-delà.

Alban Raimbault poursuit avec les échanges du SYNCRA et de l'OIEAU. Une première réunion de travail s'est tenue jeudi 1<sup>er</sup> décembre. La convention a été renégociée pour construire des formations exclusives SYNCRA. C'est en cours. Les contenus des 4 formations vont être revus également en faisant appel à des spécialistes techniques issus des entreprises adhérentes. Il rappelle que l'OIEAU est un office international dont l'axe principal est d'être un support notamment des politiques publiques. Il possède des sites pour faire des formations en situation réelles. Et enfin, développe la pédagogie et les compétences. L'OIEAU pourrait donc s'ouvrir aux entreprises pour la recherche et développement ; ils sont prêts à développer les formations existantes (technique de compactage, test d'étanchéité) et à mettre en place des formations de rappel (3 ou 5 ans après la formation initiale) pour une remise à niveau des salariés (même à distance ou possibilité de déplacer un formateur sur site).

Enfin Florence Mignot prend la parole pour informer les membres du Conseil d'Administration de l'avancée du groupe de travail GM 22/ WG22 au sein de l'AFNOR.

Suite à la veille technique de la fédération au sein de l'AFNOR sur les normes touchant les métiers de l'assainissement, des travaux sur la norme NF EU 13508 au niveau européen nous ont alerté. En effet, les conséquences potentielles de la mise à jour envisagée pouvaient impacter nos adhérents. De ce fait, des experts du SYNCRA se sont mobilisés pour travailler à établir une position française avec des propositions afin de trouver un terrain d'entente avec nos interlocuteurs européens.

Concrètement, les représentants du SYNCRA sont investis au sein du GM 22 (niveau français) de l'AFNOR pour donner les éléments nécessaires afin de défendre la position française au sein du WG 22 (visio/niveau européen). La réunion du 29 novembre du WG 22 a permis de prendre langue et de signifier nos propositions. La prochaine réunion (Mars 2023/ Londres/présentiel) permettra d'être à l'offensive pour crédibiliser notre position.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et donne la parole au SMI2D.

### ➤ **SMI2D**

Jean Luc Robin informe les membres du Conseil d'Administration du suivi de la mise en place du dispositif Trackdéchets. En effet, il est créé un nouveau bordereau de tournée dédiée, avec des annexes 1. Suite aux évolutions liées à la pratique et aux travaux de l'atelier Trackdéchets en juin et octobre dernier, la DGPR a retenu la création d'un bordereau de suivi de déchets appelé « Bordereau de tournée dédiée ». Quant à l'ancienne annexe 1 du BSD concernant la collecte de petites quantités relevant d'une même rubrique, elle devient « l'annexe 1 ». Il y aura une annexe 1 par producteur de déchets, elle permettra de collecter les signatures électroniques et de mettre le document à disposition du producteur. L'usage de cette annexe sera limité à des cas métiers spécifiques relevant des codes CED (Catalogue Européen des Déchets) arrêtés et validés par la DGPR ex : 13 05 XX contenus de séparateurs eau/hydrocarbures – sans mélange de déchets de rubriques différentes ou, autre exemple : 16 07 XX déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts de stockage ... sans mélange de déchets de rubriques différentes. L'équipe Trackdéchets prévoit un déploiement lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Jean Luc Robin précise que la DGPR est à l'écoute des besoins d'ajustements de trackdéchets et qu'il y existe un bon niveau d'échanges constructifs.

Enfin concernant la Maintenance industrielle Jean Luc Robin laissera la parole à Stuart Harwood pour indiquer où en sont les travaux d'enregistrement auprès de France Compétences pour le S3C, auxquels le SMI2D a contribué.

Yann Madeline remercie Jean-Luc Robin et passe la parole à Claude Moreau pour les travaux du SYFFA.

### ➤ **SYFFA**

Claude Moreau fait un retour sur les travaux du SYFFA.

Concernant le groupe de travail flexible haute pression, pompage et accessoires, lors de la réunion du 28 septembre, Rémi Planquois (VEBER ASSAINISSEMENT) a présenté une étude sur les différents flexibles de pompage. Suite à cette étude, le GT a décidé de faire une évaluation de la quantité de flexibles de pompage pour les liquides inflammables, utilisés ou pouvant être utilisés avec la nature des tuyaux et le type de raccords. Un questionnaire destiné aux adhérents SNEA et SMI2D est en cours avec une attente de retour des fabricants au cours de l'été. Les informations recueillies seront transmises aux fabricants de flexibles de pompage pour leur demander de développer un produit qui correspondra aux besoins des prestataires de service.

Claude Moreau poursuit avec les échanges avec la Fédération Française de la Carrosserie (FFC). A la mi-octobre, la FFC Constructeur avait répondu favorablement à la demande du Président Claude MOREAU qui souhaitait que le SYFFA participe aux travaux sur l'évolution de la réglementation concernant le transport des matières dangereuses (les chapitres 6.8 et 6.10 de l'ADR) mais également sur les règles de fabrication des matériels et citernes opérant sous vide pour le transport de matières dangereuses. Une réunion a donc été organisée le 9 janvier dans les locaux de MAIAGE. Claude Moreau précise que l'intérêt réside dans le fait que la section FFC est présente au niveau du lobbying pour la réglementation ADR au niveau national et européen mais aussi sur la construction des citernes et des normes en amont. Il existe donc plusieurs leviers pour faire bouger l'administration.

Les fabricants français de combinés vont donc sélectionner 5 sujets sur la réglementation ADR et/ou les règles de construction des citernes, élaborer une argumentation et fixer les objectifs à atteindre qui seront présentés lors d'une nouvelle réunion avec la FFC Constructeurs prévue fin mars 2023.

Enfin Claude Moreau évoque l'organisation de POLLUTEC à Eurexpo Lyon du 10 au 13 octobre prochains. Les principaux équipementiers adhérents SYFFA seront présents dans le hall 1 (RIVARD, HUWER, HYDROVIDE, ...). Le Stand MAIAGE sera positionné au milieu du hall 1 avec une superficie égale à celle de l'édition 2021 et proche des adhérents SYFFA. Attention cette année l'accès à Pollutec est payant, une circulaire MAIAGE sera diffusée prochainement pour avertir les adhérents.

Yann Madeline remercie Claude Moreau et donne la parole à Christine Bérard, pour les travaux du SYNABA.

## ➤ **SYNABA**

Christine Berard expose les différents points pour le SYNABA. Elle précise que la dernière Assemblée Générale du SYNABA a eu lieu le 24 novembre 2022, dans le cadre du carrefour de DIJON.

Concernant les axes de travail et de réflexion du SYNABA, outre les participations historiques à l'Afnor et au Pananc, les réunions de travail sont de plus en plus assidues dans le cadre des pro de l'ANC pour la professionnalisation de l'activité des Bureaux d'études.

A ce propos Christine Berard indique que le SYNBA souhaite continuer à densifier les interventions en interne, avec des webinaires fréquents malgré la difficulté de se rendre disponible et la participation à des formations qu'il est possible de se partager en interne, ainsi que le partage d'autres activités en interne pouvant rendre service à d'autres. Christine Berard réfléchit à un questionnaire similaire à celui mis en œuvre par le SNEA qui permettrait de mieux communiquer en interne et à une amélioration de l'image extérieure du SYNABA. D'autant que ce dernier doit faire face à une nouvelle offensive de certains institutionnels comme les SPANC et le CSTB qui communiquent sur la conception des systèmes d'assainissement et d'infiltration, domaines de prédilection du SYNABA qui évoluent difficilement auprès des institutionnels.

Christine Bérard indique aux membres du Conseil d'Administration que le SYNABA est volontaire pour être actif au niveau du sujet la REUT au sein de MAIAGE.

Yann Madeline prend note de la transmission prioritaire de la future étude socle sur le sujet de la REUT au SYNABA afin de pouvoir étudier les aspects communs sur lesquels le SYNBA pourra collaborer.

### ➤ **APLICA**

Damien Becquet prend la parole pour les travaux d'APLICA et tient à féliciter tout d'abord l'équipe des permanents et des élus pour le travail d'identité de la fédération MAIAGE.

Il informe les membres du Conseil d'Administration que l'association APLICA se porte bien avec l'arrivée de nouveaux adhérents les portant dorénavant au nombre de 70 et en précisant que les adhésions sont choisies par l'association.

Damien Becquet poursuit en expliquant que sur le terrain les choses sont plus compliquées avec une concurrence de plus en plus accrue et par forcément dans le respect de la réglementation.

Yann Madeline remercie Damien Becquet et passe la parole à Daniel Berthe pour les travaux de la commission technique et sécurité ainsi que pour Qualitass.

## **3.2 Travaux des commissions**

### ➤ **Commission technique et sécurité et Qualitass**

Daniel Berthe revient sur l'actualité de la CTS.

Daniel Berthe informe les membre du Conseil d'Administration que la CTS travaille sur le guide d'élaboration du DUER notamment sur le mode de rédaction.

Concernant Qualitass, Daniel Berthe insiste sur l'importance de la présentation des dossiers de candidature. Désormais ces derniers seront présentés en papier pour plus de clarté lors de la vérification du dossier. La prochaine commission aura lieu le 13 mars prochain.

Enfin Daniel Berthe évoque la mise à jour du livret d'accueil suite à la demande de certains adhérents (TPE PME). Il conviendra pour ce faire d'avoir quelques personnes présentes au groupe de travail. Il sera mis à jour dans le contenu mais aussi dans la forme (MAIAGE) et nécessitera un budget pour l'illustration et l'impression.

Les membres du Conseil d'Administration valide le budget nécessaire à ces travaux pour la mise à jour de ce document qui a maintenant plus de 10 ans et qui est toujours utile pour un certains nombre d'adhérents.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe pour son intervention et donne la parole à Stuart Harwood pour le S3C.

### ➤ **S3C**

Stuart Harwood fait état des travaux actuels du S3C notamment du bilan des examens dispensés qui sont peu en augmentation par rapport à 2021. Le taux de

réussite est de 70% avec uniquement 30% de renouvellement et un déficit d'inspecteurs.

Le S3C travaille toujours avec différents interlocuteurs européens (Italie et Angleterre notamment).

Et le S3C continue les échanges avec France Compétences pour la reconnaissance de la certification chef de bord.

Yann Madeline remercie Stuart Harwood et poursuit sur le congrès.

#### **4. CONGRES**

Yann Madeline informe les membres du Conseil d'Administration que le congrès 2022 et la journée technique ont donné lieu à beaucoup de retours positifs. Ainsi, il est décidé de renouveler l'expérience pour 2023, dans l'est de la France cette fois-ci.

#### **5. Bilan financier**

En l'absence de Philippe Maillot, Yann Madeline fait un point sur les adhésions et les cotisations fédérales. Ces dernières sont en légère amélioration par rapport à cette même date en 2022.

#### **6. Questions diverses**

Sans questions diverses, Yann Madeline remercie tous les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 13H, un prochain Conseil d'Administration aura lieu en avril, la date sera définie ultérieurement.

